UN LIZAR

MAR (

Distr. GENERALE

> S/13153 8 mars 1979 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT ADJOINT DE LA NORVEGE AU CONSEIL DE SECURITE

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général tient à faire savoir qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 19 février 1979 par le Ministre des affaires étrangères de la Norvège, nommant M. Per Aasen représentant adjoint de la Norvège au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

